



Rouen, le 23 janvier 2015

## LETTRE OUVERTE AUX DEPUTES DE SEINE-MARITIME

---

Mesdames, Messieurs les Députés de Seine-Maritime,

**A partir du 26 janvier prochain, vous allez débattre à l'assemblée nationale du projet de loi MACRON. Un projet de loi qui pourrait devenir une loi qui renforce l'exploitation des salariés.**

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs les Députés, l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime vous appelle à ne pas voter ce projet de loi qui permettrait au patronat, malgré les milliards de cadeaux fait par le Gouvernement, de libérer l'entreprise de toutes contraintes vis-à-vis des salariés et en particulier de licencier à sa guise.

Un projet de loi qui remettrait en cause les élections prud'homales, le rôle de l'Inspection du Travail, etc...

Un projet de loi qui permet la fin du repos dominical.

Nous n'allons pas nous éterniser sur le contenu de ce projet de loi et les effets néfastes pour le monde du travail.

Dans le passé, mais particulièrement depuis 2012, année de la prise de votre mandat de Député, l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime vous a alerté sur le projet de loi « sécurisation pour l'emploi » en 2013, sur le pacte de responsabilité en 2014 et au sujet du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale en 2015.

A chaque fois, vous n'avez pas tenu compte de nos remarques, et aujourd'hui vous pouvez constater les dégâts de vos choix en matière notamment de suppressions d'emplois où le taux de chômage atteint 11% en Seine-Maritime.

La situation que vivent les salariés de Chapelle Darblay en atteste.

.../...

En effet, cette loi permet également de réduire les délais de recours à un expert pour les Comités d'entreprise et les recours pour les représentants du personnel face à des licenciements, comme c'est le cas en ce moment à Chapelle Darblay.

En plus, la loi ANI pour l'emploi que vous avez voté (moins 2 abstentions) en 2013 facilite les licenciements, permet aux employeurs de baisser les salaires, d'augmenter le temps de travail et de réduire le délai de recours aux Prud'hommes pour les salariés licenciés.

Aujourd'hui, non content de cela, le Patronat refuse toute négociation, celle du dialogue social en atteste où il voulait profiter de cette négociation pour en faire une grande braderie des droits des salariés et de leurs représentants.

**C'est pour toutes ces raisons que l'Union Départementale CGT, ses syndicats, ses syndiqués vous interpellent et vous appellent à ne pas voter ce projet de loi en l'état.**

**PROPOSITIONS CGT :**

**Pour une autre politique pour sortir de cette crise et pour satisfaction des besoins :**

- Pour renforcer les droits des salariés
- Pour une politique industrielle qui crée des emplois
- Pour le développement des services publics qui répond à l'intérêt des salariés et de la population, efficace dans l'ensemble du territoire.

Voilà Mesdames, Messieurs les Députés, les propositions que formule la CGT, Comptant sur votre responsabilité, nous vous prions d'agréer, nos sentiments les meilleurs.

P/l'Union Départementale CGT  
Régis GASSE  
Secrétaire Général

